

# LOGEMENT ETUDIANT AU CAMPUS LA SALLE



Campus La Salle Site Sainte-Barbe 10, rue Franklin 42000 Saint-Etienne 04 77 43 54 30 –jf.olivar@lasalle42.fr www.lasalle42.fr Le logement de l'étudiant fait partie des préoccupations majeures de la famille lorsque leur jeune se prépare à entrer dans l'enseignement supérieur : les parents recherchent pour le nouvel étudiant un lieu sécurisé et encadré, proche de l'établissement.



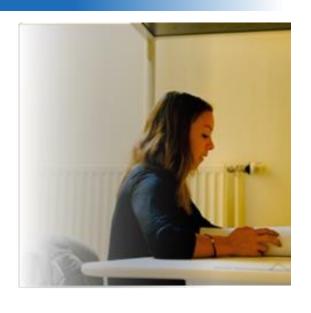
Le Campus La Salle Saint-Etienne propose deux formules de logement à ses étudiants pour leur permettre d'étudier et de réussir dans de bonnes conditions. Ainsi, les familles pourront préparer sereinement l'installation du jeune dans la métropole stéphanoise.

## Formule A - Internat classique

Cette formule est adaptée aux jeunes qui souhaitent étudier dans le calme avec une présence d'adultes qui l'encadrent dans son quotidien. Idéal pour un étudiant de classe préparatoire, l'Internat est une formule adaptée à des études qui requièrent une importante quantité et de travail personnel.

## Les +

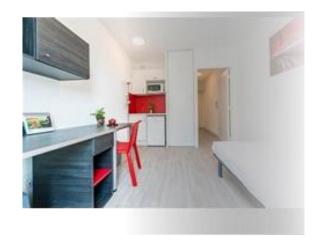
- Encadré par les maîtres d'internat présents sur place en lien avec le Directeur de Vie Scolaire
- Pension complète avec petit déjeuner et 2 repas équilibrés
- Chambre individuelle ou double avec douche privative et accès WiFi
- Etude surveillée et espace de travail collaboratif
- Animations et dîner à thème



Prix de la formule

475€ sur 10 mois

## Formule B - Location d'un studio



Prix de la formule

400€ à 500€ sur 10 mois selon l'appartement ou le studio

L'Ensemble Scolaire La Salle Saint-Etienne dispose d'un parc de studios et d'appartements en colocation au sein de l'établissement. Réservés aux étudiants, ces logements meublés, équipés de sanitaires, salles de bain kitchenettes individuelles, conviendront à des étudiants autonomes qui cherchent un espace clé en main, équipé et sécurisé.

### les+

- Accessible 24h/24 et 7 jours/7 les 10 mois de l'année scolaire
- Cumulable avec la pension complète du lundi au vendredi (1800€) ou en 1/2 pension midi+soir (1700€)
- Droit à l'Aide au Logement

## Modalités de candidature



Dans le cas où vous êtes intéressés par au moins l'une de ces formules, merci de remplir un dossier de candidature, accompagné des pièces demandées :

- ✓ Une lettre de motivation
- ✓ Une photo d'identité
- ✓ Un seul chèque de 30€ de frais de dossier à l'ordre de l'AELS Saint-Louis Sainte-Barbe, en sus du chèque de 50€ de frais de dossier pour la scolarité, non remboursable
- ✓ Un chèque de 400€ d'acompte à l'ordre de l'AELS Saint-Louis Sainte-Barbe, qui, une fois la candidature validée, est non remboursable, sauf s'il y a changement de vœu définitif avant la fin de la procédure Parcoursup ou échec au baccalauréat.

#### ✓ Formule A :

- L'avenant financier spécifique à l'internat signé de l'étudiants et ses responsables légaux.
- Le règlement intérieur de l'Internat signé de l'étudiant et des responsables légaux

#### ✓ Formule B :

- Un contrat de location sera signé entre l'étudiant et l'établissement pour une période de 10 mois maximum.
- Une charte de bonne conduite sera également présentée et signée par chaque locataire.

Une place sera attribuée selon les demandes, les places disponibles et des critères définis (filières d'inscription, motivation de l'étudiant, situation géographique de la famille notamment).

### Nous ne traiterons que les dossiers complets

A retourner au plus vite avec le dossier d'inscription dans l'établissement. *Photos non contractuelles* 





# **LOGEMENT ETUDIANT** Fiche de renseignement

Campus La Salle – Saint-Etienne Rentrée 2020/2021 Coller une photo d'identité récente

## FILIÈRE D'INSCRIPTION : □ CPGE □ BTS CI □ BTS CPRP □ BTS CIRA □ BTS ME

Merci de compléter ce formulaire le plus lisiblement possible - (1) barrer les mentions inutiles

| L ÉTUDIANT   |   |
|--|---|
| NOM (majuscules) :   | Prénom :  |
| Né(e) le :/à :   | Département :   |
| G F Nombre de frères :Nombre de sœurs :  | Nationalité :   |
| Adresse (où sera adressée toute correspondance concernant l'ins  | scription) :  |
|  |   |
| Code postal : Ville :  |   |
| Adresse mail :   |   |
|  |   |
| Téléphone fixe :Té   | éphone mobile:  |
| Bac (série) :Spécialité :Option  | (s):  |
| N° Sécurité Sociale :  | Numéro INE :  |
| Bénéficiez-vous d'une bourse ? Oui Non   |   |
| Etablissement fréquenté actuellement :   |   |
| Adresse:   |   |
| ,  |   |
|  |   |
| LE(S) RESPONSABLES LÉGAL(AUX)  |   |
|  |   |
| Responsable 1  | Responsable 2   |
| Responsable 1  NOM :   | Responsable 2  NOM :  |
| ·  |   |
| NOM :  | NOM :   |
| NOM :  | NOM :   |
| NOM : Prénom : Lien de parenté : Adresse :   | NOM : Prénom : Lien de parenté : Adresse : (si différente)  |
| NOM: Prénom: Lien de parenté: Adresse: Code Postal:Ville:  | NOM:Prénom:   |
| NOM:   | NOM:  Prénom:  Lien de parenté:  Adresse: (si différente)  Code Postal:  Téléphone mobile:  |
| NOM:   | NOM:  Prénom:  Lien de parenté:  Adresse: (si différente)  Code Postal:  Téléphone mobile:  Téléphone professionnel:                  |
| NOM: Prénom: Lien de parenté: Adresse:  Code Postal: Ville: Téléphone mobile: Téléphone professionnel: | NOM:  Prénom:  Lien de parenté:  Adresse: (si différente)  Code Postal:  Téléphone mobile:  Téléphone professionnel:  Téléphone fixe: |
| NOM:   | NOM:  Prénom:  Lien de parenté:  Adresse: (si différente)  Code Postal:  Téléphone mobile:  Téléphone professionnel:                  |



.....

□ oui □ non



# LOGEMENT ETUDIANT CANDIDATURE

Campus La Salle – Saint-Etienne Rentrée 2020/2021

|   | Rentree 2020/2021   |  |
|---|---|--|
| Nous, soussignés Madame/Monsieur  | r   |  |
| responsables de l'étudiant  |   |  |
| entrant en classe de  | , souhaitons, parallèlement à l'i   | inscription administrative de  |
| l'étudiant au Campus la Salle, candid   | later pour la  ou les formules de logem   | ent suivant :  |
| ☐ Formule A – INTERNAT CLASSIQU   | E-475€/10 mois  |  |
| classique est fermé chaque vendr  | liens du lundi matin au vendredi midi)  |  |
| la Procédure Parcoursup ou en ca<br>- <b>L'avenantfinancier,</b> spécifique à l'  | demande de place à l'internat :<br>on remboursable une fois la candidatu<br>s d'échec au baccalauréat. A l'ordre de<br>Internat, signé des deux responsables<br>at, signé des deux responsables légaux                          | e AELS Saint-Louis Sainte-Barbe.<br>I légaux et de l'étudiant.   |
| Merci de noter qu'en cas de manque c  | de place, il pourra être proposé une cha  | mbre pour deux étudiants.  |
| ☐ Formule B – LOCATION DE STUD  | IO OU APPARTEMENT EN COLOCATIO  | ON – de 400€ à 500€ / 10 mois  |
| <ul> <li>Accessible 24h/24 et 7 jours/7 pe</li> <li>Charte de bonne conduite à respe</li> <li>Le montant du loyer sera fixé en f</li> </ul> | ecter   |  |
|   | demande de location<br>on remboursable une fois la candidature<br>c au baccalauréat. A l'ordre de AELS St-Loi   |  |
| Nous vous demanderons la lettre de c<br>1er de chaque mois par Carte Ble  | vous sera fixé pour l'état de lieux d'entr<br>caution solidaire ainsi que l'avis d'impos<br>que sur votre espace Ecole Directe d<br>de proposer soit un studio soit u   | ition du garant. Le loyer sera réglé au<br>en cliquant sur paiement en ligne.                                  |
| □ Nous souhaitons faire plusieurs of Formule 1 : □ A □ B - Formule 2 : □  |   |  |
| lettre de motivation, rédigée avec<br>nécessairement une réponse positive<br>attribuera les logements sur la bas                            | outer <b>un chèque de 30€ de frais de dos</b><br>soin. Nous rappelons qu'une deman<br>e de la part de l'Ensemble Scolaire La<br>se de critères définis. <b>Tout dossier</b><br>lles, indiquant la formule retenue (la<br>tente. | nde de candidature n'implique pas<br>Salle Saint-Etienne. L'établissement<br>incomplet ne sera pas traité. Une |
| A Le  | 2   |  |
| Signature de l'étudiant   | Signature du Responsable 1  | Signature du Responsable 2   |

.....

□ oui □ non

.....

□ oui □ non



## **LOGEMENT ETUDIANT**

Campus La Salle - Saint-Etienne Rentrée 2020/2021

oui

non

# AVENANT FINANCIER - 2 - FORMULE INTERNAT CLASSIQUE

## Annexé au Contrat de Scolarisation

| Le présent avenant financier, annexé au l'internat et ce, pour l'année scolaire 202  |  | ation, règle les rapports dans le  | domaine financier dans le cadre de   |  |  |
|--|--|------------------------------------|--------------------------------------|--|--|
| l'Organisme de gestion de l'Ensemble Scret   | olaire La Salle Saint  | Etienne,                           |                                      |  |  |
| la Famille de  |  | en classe de                       | <u></u>                              |  |  |
| 1/ CONTRIBUTION FAMILIALE  |  |                                    |                                      |  |  |
| La contribution familiale pour l'internat s<br>contribution selon la formule choisie dan   |  |                                    | _                                    |  |  |
| échéancier et d'une mise en demeure  | as de non paiement de la contribution familiale à l'issue de 2 rappels, d'un entretien avec la Direction pour établir ur<br>ancier et d'une mise en demeure de payer, (l'échéancier n'étant pas honoré), le dossier sera transmis à la société de<br>ovrement et entraînera, <i>de facto</i> , la résiliation immédiate du contrat de scolarisation. |                                    |                                      |  |  |
| En cas de rupture de contrat en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'Etablissement, la famille<br>reste redevable envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale à 3 mois de contribution. |  |                                    |                                      |  |  |
| 2/ ACOMPTE   |  |                                    |                                      |  |  |
| D'un montant de 400€ par étudiant, l'a déduit de la facture annuelle.  | compte demandé lo  | ors de l'inscription ou de la réir | nscription dans l'Etablissement sera |  |  |
| Cette somme n'est en aucun cas rembou<br>fin de la procédure Parcoursup, sur dema  |  | d'échec au Baccalauréat, ou d'u    | n changement de vœu définitif à la   |  |  |
| Chèque à établir à l'ordre de : AELS Sain  | t-Louis Sainte-Barbe   |                                    |                                      |  |  |
| Tout désistement doit être signalé par éc  | rit.   |                                    |                                      |  |  |
| 3/ DEPÔT DE GARANTIE   |  |                                    |                                      |  |  |
| Un dépôt de garantie 200€ est demandé<br>selon l'état de la chambre et le solde du   |  | jour de son installation à l'inter | rnat et sera rendu en fin d'année    |  |  |
| 4/ FRAIS ANNEXES   |  |                                    |                                      |  |  |
| Un chèque de 30€ sera également dema<br>substituent pas aux frais de dossier pour  |  | de dossier. Ces frais ne sont er   | n aucun cas remboursables et ne se   |  |  |
| 5/ PENSION COMPLETE  |  |                                    |                                      |  |  |
| Le forfait inclut la prise en charge des re  | pas du petit-déjeune   | er, du déjeuner et du dîner du lu  | ndi matin au vendredi midi.          |  |  |
| M. Maurice BOUTRAND<br>Président de l'Organisme de gestion   | L'étudiant   | Le Responsable 1                   | Le Responsable 2                     |  |  |
|  |  |                                    |                                      |  |  |

oui

oui

non

non



## LOGEMENT ETUDIANT

## RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT Campus La Salle – Saint-Etienne

Rentrée 2020/2021

L'internat est placé sous la responsabilité de Michel Aillet, Directeur de Vie Scolaire, secondé par les maîtres d'internat. L'accueil des internes se fait le jour de la rentrée des cours de 8h à 9h.

L'hébergement à l'internat est géré par Michel AlLLET, Directeur de Vie Scolaire, à contacter avant la rentrée pour prendre possession des chambres.

Contact: m.aillet@lasalle42.fr

- Chaque interne se voit confier la clé de sa chambre en début d'année.
- L'accès WiFi est possible à l'internat et en salle de travail du site St Louis.
- A prévoir : alèses, taie d'oreiller, couette, housse de couette et drap-housse pour un lit une place (90 cm)

Le règlement ainsi que les règles de vie d'internat s'appliquent tant aux étudiants majeurs que mineurs. L'inscription en qualité d'interne suppose donc, sans équivoque possible, le devoir de tolérance, de respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions, ainsi que le respect des règles et obligations liées à toute vie en communauté.

Le règlement intérieur du lycée s'applique intégralement à l'internat aux étudiants

### 1 - HORAIRES DE L'INTERNAT

- L'internat est ouvert du lundi matin au vendredi soir, il est fermé chaque fin de semaine et durant tous les congés scolaires. Dans la journée, l'internat est ouvert de 12h à 13h20. Les maîtres d'internat sont présents le soir à partir 16h30 jusqu'au lendemain 8 h.
- Repas (horaires à respecter impérativement sous peine de se voir refuser l'entrée au self):

Petit déjeuner : de 07 h 00 à 07 h 45
 Déjeuner : de 11 h 45 à 13 h 00
 Dîner : de 19 h 00 à 19 h 30

Un plateau peut-être réservé pour les étudiants de classe préparatoire retenus en colles les soirs.

#### 2 - CONTRÔLE DES PRESENCES

 L'appel est effectué dans les chambres par les maîtres d'internat du lundi au vendredi entre 21h30 et 22h30. L'élève dont la présence n'aura pas été enregistrée devra impérativement se signaler au maître d'internat avant 23h. Dans le cas contraire, le maître d'internat informera immédiatement la famille.

Aucun retour à l'internat n'est autorisé après 23h. Dans le cas contraire, des sanctions seront envisagées.

Le lundi, les internes signalent leur présence au maître d'internat dès leur arrivée.

#### Absences ponctuelles:

L'étudiant majeur souhaitant s'absenter occasionnellement de l'internat doit en faire luimême la demande écrite auprès du maître d'internat. L'étudiant mineur doit apporter une demande écrite du responsable légal au maître d'internat et obtenir son accord. Les demandes par téléphone sont irrecevables.

L'accès à l'internat est strictement interdit aux externes ou à toute autre personne étrangère à l'établissement.

#### 3 - REGLES DE VIE

- Les activités bruyantes doivent cesser à 22h30.
- Les internes veilleront à ranger leur chambre et à les nettoyer, en particulier leurs sanitaires. Nettoyage régulier des sanitaires et lieux communs par le personnel d'entretien.
- Les déplacements dans l'internat, la fermeture des portes, les discussions, notamment en salle de travail, doivent se faire avec le souci permanent de ne pas gêner les autres internes.

### 4 - SECURITE

- Le recours à toute forme de violence est proscrit. De même toute activité s'apparentant à du bizutage est formellement interdite.
- L'établissement doit être informé de tout traitement médical suivi par un élève interne.
- Tout interne malade doit informer le maître d'internat.
- L'usage ou la possession d'alcool ou autres substances illicites sont interdits. La présence d'un interne sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants fera l'objet d'une information immédiate de la famille quelle que soit l'heure, voire d'une évacuation par les services d'urgence.
   Des sanctions seront prononcées selon le règlement intérieur du Campus.
- Pour des raisons de sécurité, le chef d'établissement (ou son représentant) peut avoir accès aux chambres d'internat. Chaque interne est responsable de sa chambre : de ce qui s'y trouve, de ce qu'il y apporte et de ce qui s'y passe avec ou sans lui.
- Il est recommandé aux internes de toujours fermer leur chambre à clé même pour des absences de courte durée. Il est conseillé aux familles de souscrire une assurance couvrant les biens de l'élève, qui ne sont en aucun cas assurés par l'établissement.

En cas de manquement grave à ce règlement, les élèves s'exposent à des sanctions, qui peuvent aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive.

| A :                                       |                            |                            |  |
|---|----------------------------|----------------------------|--|
| Le:                                       |                            |                            |  |
| NOM, PRENOM<br>et Signature de l'étudiant | Signature du Responsable 1 | Signature du Responsable 2 |  |
|   |                            |                            |  |
| □ oui □ non                               | □ oui □ non                | □ oui □ non                |  |